IER ... sujet tabou? Pas pour le SNECA



Réclamations CSE – février 2020

Question	n°	23
du SNE	CA	

Sur quel argument juridique s'appuie la Direction pour apposer la mention « Confidentiel » sur le document déposé sur la BDES et présentant les résultats de l'IER alors que ces derniers ont été présentés à l'ensemble des services et des agences.

Réponse de la direction

Comme chaque année, les résultats de l'IER ont été présentés au CSE. A ce jour, les résultats de

l'IER n'ont pas été présentés partout, dans tous les services et toutes les agences.

Cette communication fera partie du plan d'actions de l'entreprise en 2020.

Commentaire du SNECA

Les résultats sont tellement bons année après année qu'ils doivent rester « confidentiels » ...

Et la direction ne répond pas sur le pseudo caractère « Confidentiel » qui est régit précisément par la loi.

A moins que cette même direction invente les règles ...

Bref, arrêtez de poser des questions, la direction s'occupe de tout ... (à suivre ...)





Les élus SNECA: Impliqués et engagés dans leurs métiers et leurs mandats syndicaux